

## Participation

### Appel à candidature

*Le Parc naturel régional du Verdon est jeune, très jeune. Du haut de ses onze ans, il lance un appel à tous ceux qui veulent l'aider à grandir. Il offre des places dans les commissions du Parc, les groupes de travail et – nouveauté annoncée dans la Charte – un Conseil de développement dont la construction va démarrer. Élu, entrepreneur, artisan, artiste, association, citoyen, chacun peut contribuer au développement du Parc du Verdon en apportant ses idées, ses propositions, ses projets.*

■ Commissions thématiques

■ Groupes de travail

■ Comité de préfiguration du conseil de développement



#### Interview

Bernard Clap, président du Parc naturel régional du Verdon

« L'innocent a son mot à dire »

*En décidant, le 9 juillet 2008, la mise en chantier d'un Conseil de développement, le Comité syndical du Parc naturel régional du Verdon confirme la volonté, inscrite dans la nouvelle charte, de faire participer l'ensemble des citoyens du territoire. Pour Bernard Clap, son président, ce Conseil de développement est l'outil dont peuvent se saisir les citoyens, les associations, les entrepreneurs qui ont le courage d'aller au delà des habitudes et entrer dans une nouvelle ère. Il est là pour accueillir «l'intelligence collective», les idées, les volontés et l'envie de faire. La parole, individuelle ou collective, le projet structuré ou rêvé y sont à égalité : « L'innocent a son mot à dire. »*



## Rappel

# Le Parc naturel régional du Verdon c'est quoi ?

Un Parc naturel régional est un territoire dont la valeur des patrimoines naturels et culturels remarquables justifie une reconnaissance nationale. Ce territoire est labellisé Parc naturel régional dès lors que ses élus affirment une volonté de s'engager dans un projet qui marie développement et préservation des patrimoines. C'est la Charte, élaborée par les élus du territoire, qui traduit cette volonté. Elle fixe les choix d'un développement économique et social, dans le souci du renouvellement des ressources et de la valorisation des patrimoines. La charte est le contrat par lequel les collectivités s'engagent à mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'État octroie le label « Parc naturel régional » au vu de la valeur du territoire, de la qualité du projet et de la force de l'engagement, pour une durée de 12 ans.

Les 5 missions d'un Parc naturel régional :

- protection et gestion du patrimoine naturel et culturel
- développement économique et social
- aménagement du territoire
- accueil, éducation et information
- expérimentation

Un Parc ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Les lois qui s'y appliquent sont les lois générales ainsi que les décisions réglementaires prises par les communes. La Charte qui donne les orientations prises ensemble est un contrat moral entre les adhérents.

Né en 1997, le Parc naturel régional du Verdon est géré par un Syndicat mixte auquel adhèrent, 46 communes, deux départements (les Alpes de Haute-Provence et le Var) ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Interview (suite)

Bernard Clap, président du Parc naturel régional du Verdon

« L'innocent a son mot à dire »

**- Pourquoi avoir mis en chantier un Conseil de développement ?**

**Il faut se décider à faire participer l'ensemble des citoyens**

« Le Parc ne pourra pas tout faire et encore moins faire à la place des citoyens. Si nous voulons aller au bout des ambitions qui sont inscrites dans notre projet -la charte-, il faut se décider à faire participer l'ensemble des citoyens qui se sentent concernés par le territoire du Verdon. Si on veut que ce territoire soit en cohésion, il faut que tout le monde trouve sa place et travaille à un sens commun.

Depuis la naissance du Parc, en 1997, ce sont surtout les élus qui ont servi de locomotive. C'est leur rôle. Ils ont courageusement construit une maison solide qui a su résister à bien des vents défavorables et qui est désormais reconnue, respectée et qui obtient des résultats étonnants. Mettre en place un Conseil de développement, c'est passer à une nouvelle étape. »

**- Et qu'est ce qu'un Conseil de développement ?**

**Une chose à inventer**

« On trouve des Conseils de développement dans les pays ou les agglomérations. Composés d'habitants, d'associations, d'entreprises, d'élus parfois, il s'agit d'une instance de consultation, de proposition, d'évaluation et de projets. Jusqu'à présent il n'en n'existe pas dans les Parcs naturels régionaux en PACA. C'est une chose que vont avoir à inventer ceux qui auront décidé de participer activement à la vie du territoire du Parc. J'avoue que c'est passionnant. »

**- Qui peut faire partie du futur Conseil de développement ?**

**Les jeunes sont notre regard sur l'avenir**

« J'aimerais que tous ceux qui le souhaitent puissent faire partie du Conseil de développement. Tous ceux qui pensent avoir quelque chose à apporter à la collectivité. Les associations, les entreprises y ont une place naturelle.

Chaque citoyen, par son regard particulier, est un atout pour la collectivité. Nous pouvons avoir d'un côté des associations venant avec des projets élaborés et de l'autre une idée toute simple qui peut



Bernard Clap, président du Parc naturel régional du Verdon

paraître innocente. L'innocent a son mot à dire. Si on observe les jeunes, on se rend compte de tout ce qu'ils peuvent apporter. Dans le cas précis du Parc du Verdon, les jeunes sont notre regard sur l'avenir. Malheureusement, ils ne prennent pas souvent la parole parce qu'on ne sait pas comment les écouter. Ce Conseil de développement est une chance de leur faire une vraie place et je compte sur eux. »

**- Comment les choses vont se passer de façon concrète ?**

**Les élus délégués ont la même approche que les citoyens**

« La structure Parc est un outil, le Conseil de développement en sera un autre. Entre eux, il y aura un cercle dans lequel tous pourront travailler ensemble. Cela peut se faire à travers des groupes de travail. Les élus issus des Conseils municipaux ont la même approche que les citoyens. Ils sont les ambassadeurs du Parc auprès des citoyens et ceux des citoyens auprès du Parc. Ils seront parfaitement à leur place en tant qu'individus dans le Conseil de développement et dans les groupes de travail. »



# Instances du Parc naturel régional du Verdon

*Une place pour chacun*

## Le Comité Syndical

Conseil d'administration du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, le Comité syndical prend les décisions essentielles et vote les budgets. Chacune des 46 communes y dispose d'une voix par l'intermédiaire d'un délégué, les deux départements de 4 voix chacun et le Conseil Régional de 16 voix.

## Le Conseil de développement

Pendant un an, un comité de préfiguration va travailler à la construction du futur Conseil de développement. Ce Conseil de développement sera ouvert à tous : élus, entrepreneur, associations, citoyens, organismes. Son fonctionnement sera défini par ceux qui vont le construire. Instance de réflexion, de travail et de proposition, il pourra désigner ses représentants aux commissions thématiques. Lieu de parole et de projets de l'ensemble des citoyens, il pourra mener des actions propres, dans le respect de la Charte du Parc.

## Le Conseil scientifique

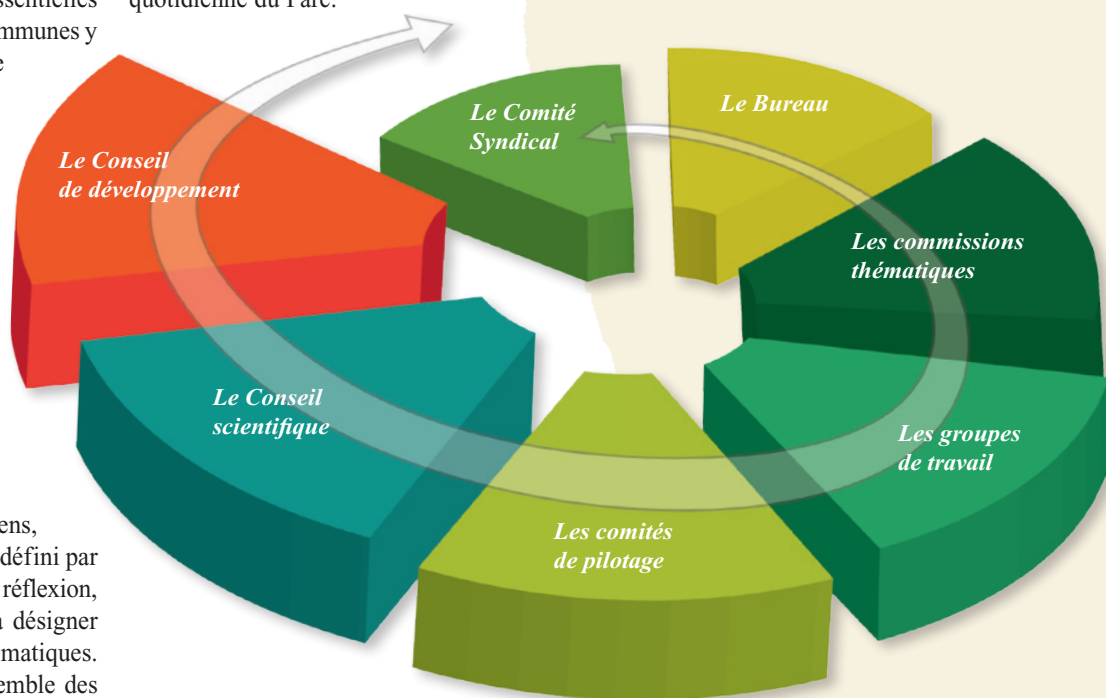
Il est composé d'une trentaine de personnes qualifiées pour leur compétence dans les différentes disciplines des sciences de la nature et des sciences humaines. Il participe aux études et éclaire les décisions.

## Le Bureau

Élus pour 6 ans au sein du Comité syndical, les 18 membres du bureau assurent la gestion quotidienne du Parc.

## Les commissions thématiques

Neuf commissions thématiques permanentes travaillent sur les grandes missions du Parc : eau ; patrimoine naturel ; développement économique ; paysage / urbanisme / aménagement ; tourisme ; forêt ; agriculture ; éducation ; culture. Ce sont des lieux de rencontre et de travail entre les élus et les acteurs concernés. On y fait émerger les attentes et les idées. On y construit les projets.



## Les comités de pilotage

Ils font avancer le déroulement d'un projet d'aménagement, de développement ou d'étude. Ses membres sont désignés par le maître d'ouvrage du projet qui n'est pas toujours le Parc.

## Les groupes de travail

Créés par les commissions, ils travaillent sur une question précise. Leur nombre et leur durée d'action sont variables. Ils accueillent tous ceux qui apportent du concret à la résolution d'une question ou la mise en œuvre d'un projet.





# Information-Inscription

## Coupon réponse

Commissions  
thématiques

■ Je suis un(e) conseiller(e) municipal(e), un(e) conseiller(e) général(e), un(e) conseiller(e) régional(e), je souhaite m'inscrire à une ou plusieurs des 9 commissions thématiques du Parc naturel régional du Verdon : eau ; patrimoine naturel ; développement économique ; paysage/urbanisme/aménagement ; tourisme ; forêt ; agriculture ; éducation ; culture. J'entoure les commissions que je choisis.

Groupes de  
travail

■ Nous sommes un organisme professionnel, une collectivité, une association, nous souhaitons désigner un représentant à une ou plusieurs des 9 commissions thématiques du Parc naturel régional du Verdon : eau ; patrimoine naturel ; développement économique ; paysage/urbanisme/aménagement ; tourisme ; forêt ; agriculture ; éducation ; culture. Nous entourons les commissions auxquelles nous voulons participer. Nous joignons la liste des représentants désignés pour chacune des commissions choisies.

Comité de  
préfiguration du  
conseil de  
développement

■ Je suis élu, entrepreneur, artisan, artiste, association, citoyen, organisme, j'aimerais m'investir dans un groupe de travail existant ou à venir qui serait amené à travailler sur le sujet suivant : .....

■ Je suis élu, entrepreneur, artisan, artiste, association, citoyen, organisme, je souhaite participer au chantier de construction du Conseil de développement, merci de m'inviter aux réunions de travail.

■ Je ne souhaite pas dans l'immédiat participer au chantier de construction du Conseil de développement. Par contre, je souhaite être informé de l'avancé des travaux.

■ Je ne souhaite pas dans l'immédiat participer à un groupe de travail ou au chantier de construction du Conseil de développement. Je souhaitais cependant m'exprimer sur : .....

spécial jeunes

■ J'ai entre 10 et 25 ans. Je souhaite participer à la construction du Parc naturel régional du Verdon. J'aimerais que l'on prenne contact avec moi et que l'on me propose un rôle dans cette construction.

Coordonnées,  
motivations

• Prénom et nom : .....

• Organisme (si la réponse est faite au nom d'une association ou d'une entreprise) : .....

• Adresse postale : .....

• Adresse électronique : .....

• Site web ou blog : .....

• Numéro de téléphone fixe et (ou) portable : .....



• **Éléments de motivation** (réponse facultative permettant de mieux me connaître : projet, profession, centres d'intérêts, interrogations, idées, colères, sens de la citoyenneté, etc.) : .....

Ce coupon est à retourner à l'adresse suivante :

Maison du Parc naturel régional du Verdon  
Domaine de Valx  
04 360 Moustiers-Sainte-Marie

Cette lettre est disponible à la Maison du Parc.

Par Nature - n° 22, édition spéciale septembre 2008 - la  
Lettre du Parc naturel régional du Verdon • Domaine de  
Valx - 04360 Moustiers-S<sup>te</sup>-Marie - Tél. 0492 74 68 00 -  
Fax 04 92 74 68 01 e-mail : info@parcduverdon.fr - Directeur  
de publication: Bernard Clap • Comité de lecture:  
Communication, équipe technique • Crédits photos:  
équipe technique du Parc.

Conception & réalisation :  02605 Aubremont dlc rnm...ncar m  Cd 92 32 13 33  
Tirage : 5 000 ex. Édité sur papier recyclé Cyclus blanchi  
sans chlore • Dépôt légal : décembre 2007  
N° I.S.S.N. 1293-3287

